

# Tudela en 1381-1383 à travers le registre du notaire Martin Don Costal

BEATRICE LEROY \*

Tudela est une ville fortifiée au sud de la Navarre, gardant un pont sur l'Ebre, gardant aussi plusieurs cours d'eau, plusieurs routes venues de Castille et d'Aragon, lorsque le notaire Martin Don Costal tient son registre de minutes, de janvier 1381 à décembre 1383. Ce registre de 284 folios, groupant 407 documents, est le plus ancien minutier conservé en Navarre<sup>1</sup>; il lègue trois ans de la vie d'une cité moyenne de la vallée de l'Ebre, de peut-être 8 à 9.000 habitants en cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la principale forteresse dans la province stratégique de la Ribera (la capitale du royaume de Navarre, Pampelune, ne dépasse guère alors cette population).

A cette date, Tudela a depuis six siècles, son originalité historique et ethnique. Elle a été fondée en 800, sur les ordres de l'Emir de Cordoue; elle demeure jusqu'à l'orée du XII<sup>e</sup> siècle dans les mains des Musulmans, les maîtres de Saragosse. Le roi Alfonse le Batailleur la reconquiert et la repeuple après 1119, en remontant le fil de l'Ebre depuis Saragosse sa prise de 1118; avec lui, les conquérants de la cité de la Ribera sont les comtes Gaston de Béarn et Rotrou du Perche; des Béarnais et des hommes de France viennent en effet très tôt peupler la ville. Le roi Alfonse trouve dans Tudela une communauté chrétienne mozarabe, autour de l'église Sainte Marie-Madeleine, près de l'Ebre; une communauté juive, à qui il confie la garde des murs du château qui, du haut de sa colline, surplombe la ville, le coude de l'Ebre, son confluent avec le Queiles. Le roi maintient dans les murs les Musulmans dont il prend la mosquée pour en faire une collégiale, rattachée à l'évêché de Tarazona, la cité voisine reconquise dans les mêmes années. Tudela est ouverte à la colonisation, car les Mozarabes, les Juifs et les quelques Musulmans qui demeurent, ne peuvent suffire à faire vivre cette ville-citadelle. Lorsque Martin Don Costal couche par écrit les volontés et les transactions de ses concitoyens, à la fin du XIV<sup>e</sup>

\*Université de Pau

1. Archivo Notarial, Tudela, Protocolos de Martin Don Costal: P.M.D.C. Nous remercions l'archiviste de Tudela, Julio Segura, et notre collègue Juan Carrasco de l'université de Grenade.

siècle, il nous fait connaître des hommes et des femmes «*Vezinos*» de Tudela, venus naguère du nord des Pyrénées, de Pimbo, de Morlanes, de Morlaas, ou bien appelés Caritat et venus du nord de la France, ou de l'Aragon de El Bayo, Asso, Borja, Sadava, Arlas, Tauste, Suera, Uncastillo; ou enfin venus de la Navarre du nord, de Roncal, Guerguetiain, Zizur, Morentin, comme des campagnes les plus proches, Rada, Ujué, Cabanillas, Corella, Montagut...

La Navarre est passée aux dynasties françaises en 1234; en 1381-1383, règne Charles II d'Évreux-Navarre. Tudela, par delà les siècles, demeure la cité-clef du royaume de Navarre, au centre de la portion du cours de l'Ebre que contrôle le petit royaume, la croisée des routes et des possibles entrées de Castille et d'Aragon. Elle vient de suivre à ses dépens la politique active de Charles II contre la Castille d'Henri II de Trastamare. Une paix en 1379 a arrêté les hostilités qui avaient ruiné la Ribera; Tudela a été assiégée par les Compagnons, la ville et ses campagnes ont souffert. Cette année de paix, Charles II a été contraint de céder pour deux ans son château de Tudela aux troupes castillanes, qui y tiennent garnison au long de 1381. Au pied de ces murailles occupées par ce corps étranger, la vie urbaine navarraise de toujours a repris ses droits<sup>2</sup>.

#### La ville bâtie, l'eau et les jardins

L'Ebre et ses petits affluents donnent la vie dans les plateaux céréaliers de la Ribera, dans ses hauteurs de gypse et de calcaire sec et troué de cuvettes salées. La Huerta de l'Ebre est le soin jaloux des souverains de Navarre, qui créent des canaux et favorisent les associations de copropriétaires des «*Acequias*». Une législation sévère, mais dont l'application est sans cesse violée, partage l'eau de l'Ebre, du Queiles, de l'Alhama, des réserves d'eau et des canalisations, elle partage cette eau entre les villages de la plaine, entre les grands propriétaires (les souverains, les Ordres religieux), les individus, selon les saisons, les semaines, les jours et les heures. Le roi lui-même doit se conformer au régime du Regadio; il permet des rencontres d'ambassadeurs de Castille, d'Aragon, de Navarre, pour le partage des cours d'eau coulant dans cette région limitrophe des trois royaumes; il fait inspecter les villages autour de Tudela et pénalise les localités qui laissent s'ébouler les berges et se perdre l'eau; il lève pour son Trésor une remarquable collection d'amendes. Mais lui-même doit donner l'exemple du parfait copropriétaire<sup>3</sup>.

2. LEROY, B.: «*La Navarre au Moyen Age*», Paris, 1984, «*La Navarre au XIV siècle sous la dynastie d'Évreux (1328-1387), un exemple de royaume ibérique gouverné par des rois français*», in: «*Les communications en Péninsule Ibérique*», colloque Pau 1980, éd. C.N.R.S. 1981, Pp. 79-109; ORCASTEGUI, Carmen: «*Tudela durante los reinados de Sancho el Fuerte y Teobaldo I (1194-1253)*», in: «*Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*», vol. X, Zaragoza; 1975, Pp. 63-142; LACARRA, José María: «*Documentos para el estudio de la reconquista y repoblación del Valle del Ebro*», in: «*Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*», vol. II, 1946, vol. III, 1948, vol. IV, 1952.

3. FLORISTÁN SAMANES, Alfredo: «*La Ribera Tudelana de Navarra*», Pamplona, Príncipe de Viana, 1951; LEROY, B.: «*Tudela, une ville de la vallée de l'Ebre au milieu du XIV siècle*», in: «*Le paysage urbain au Moyen Age*», XI congrès des Historiens Médiévistes de l'enseignement supérieur, Lyon, 1981, Pp. 187-212; en 1340-1342, le Trésor a dépensé 600 Livres pour aménager le gran Regadio de la plaine de Tudela, en prenant de l'eau de l'Ebre et

Dans la ville elle-même il en est ainsi. Le grand pont sur l'Ebre est construit sur une décision d'Henri I en 1271; les meules accrochées aux piles du pont ne lui appartiennent pas en totalité<sup>4</sup>. Mais le souverain en est le principal utilisateur; il met en fermage l'usage de ses meules, et l'écuyer Martin de Aibar est en novembre 1382 le responsable de la ferme, les Maures comme les Chrétiens de la cité venant se soumettre à cette banalité des moulins royaux<sup>5</sup>. Les jardins et les terrains irrigués du bord de l'Ebre appartiennent à des propriétaires aussi divers que la couronne, l'Ordre des Hospitaliers, des habitants de la ville de toute volée, des Juifs ou des Musulmans de la cité. L'Ebre a un régime difficile, il change son cours au long du XIV siècle, il peut inonder la plaine et les bas quartiers, détruire les teintureries et les tanneries édifiées sur ses berges. Le Queiles qui le rejoint en longeant les murs du sud de la ville, peut à son tour démolir ponts et murailles. Tout est construit et surveillé, certes, mais tout semble fragile. L'adolescent Fortun de Seran est coupable, en mars 1381, d'une rupture d'une canalisation dans le Regadío, l'eau menace de saper les fortifications dans le secteur de la Morería, et ce sont les Maures eux-mêmes qui réclament en haut lieu les travaux nécessaires<sup>6</sup>. L'eau traverse la ville, ou plutôt y stagne. Un rio «Merdancho» dit aussi «Mediavilla» coupait la cité d'ouest en est, des collines du Cierzo à l'Ebre vers Sainte Marie-Madeleine. Il servait inévitablement d'égoût public, les comptes royaux portent la trace des travaux entrepris pour le canaliser, le recouvrir pendant sa traversée urbaine. Mais des fontaines le jalonnent. Et des épidémies se succèdent à Tudela comme dans tous les centres ibériques, la Grande Peste de 1348, puis celle de 1361, encore son retour en 1373, enfin en 1383; dans la seconde moitié de cette année 1383, les testaments et les inventaires après décès remplissent les pages du registre de Martin Don Costal.

Au pied de la colline du château, en un large ensemble circulaire entre Ebre et Queiles, voici la ville, qui a ses murs, ses portes, ses ponts. La collégiale Santa Maria la Mayor occupe un large quartier au sud-est, avec les maisons de ses chanoines, son cloître élevé au début du XIII siècle. Les paroisses, les couvents urbains, les hôpitaux, quadrillent la cité chrétienne; Martin Don Costal reçoit à plusieurs reprises les confréries paroissiales, les clercs de l'une ou l'autre église, de Sainte Marie Madeleine, ou Saint-Pierre, Saint-Nicolas, San Salvador, Santiago, de l'Hôpital de la Porte du Pont et de l'Hôpital de l'Ordre de Jérusalem dans la ville. Les Franciscains, les Dominicains, les Clarisses, sont présents dans la ville, et les Tudelans pensent constamment à leurs couvents dans leurs testaments, comme ils aiment à s'y faire

de l'Aragon. Les travaux ont été menés sous la direction des notables de Tudela, un chanoine Ferran Semenez, un bourgeois Aparicio de Zaragoza et un Juif rabbi Azach ben Menir: Archivo de Navarra, Pamplona, documentos de comptos, caj. 8, n.º 10, fol. XXII.

4. Archivo Municipal de Tudela, caj. 1, n.º 16.

5. P.M.D.C. fol. 126-127, n.º 186.

6. «*Idem*», fol. 7, n.º 10. Les jurats de l'Aljama des Maures sont Muça Lifantalvo et Farach Motarra: ...«como el dito Fortuynno e otrí por eill de su mandamiento, o el sabia quien avia traydo cierta agoa pbr su ... e regado la dita alvolequa e cargado en eilla atanta de agoa, mas de su drecho, de que sallia por los ... mientos a fuera enta la taillada, la quoal la dita aljama avian fago a sus proprias expensas, de que avia caydo una partida de la moca e barvaquana, dentro en la cavada, e caya todora porel grant manamiento que salva en cadaqueilla partida de la dita superfluydat de la dita agoa de la dita alvolequa, o estava el dito muro e la torre que es en el, a grant periglo de cayer»...

enterrer<sup>7</sup>. L'Alcaiceria, qui rappelle l'époque Maure, est démolie dans ces mêmes années, du moins le roi en fait achever la démolition en 1393, alors que l'édifice croûlait depuis une vingtaine d'années sans entretien; il avait été un marché bâti et couvert, réservé aux denrées de luxe, sous l'administration des Juifs qui en payaient au Trésor une taxe de location<sup>8</sup>.

Les Juifs se distribuent en trois Juderías, formées spontanément autour de leurs synagogues, la plus importante proche du quartier des chanoines, celle des Tisserands dans le centre, celle du quartier de San Pedro sur les pentes du château. Mais les Juifs peuvent vivre s'ils le veulent au coeur des paroisses. Personne ne voit d'inconvénient à ce que Johan Ros, l'un des notaires de la cité, donne en 1381 en loyer pour deux ans sa maison de la paroisse San Salvador au Juif de la ville Abraham fils de Juce Seco (le loyer est de 35 sous par an, Abraham donne tout de suite les 70 sous). L'affaire semble sûre car, au mois de septembre de la même année, Johan Ros et Abraham Seco s'entendent pour prolonger le contrat de location de cinq ans; cette fois-ci, le loyer est monté à 40 sous par an, Abraham donne tout de suite 10 Livres (n'est-ce pas un prêt camouflé en loyer, la maison étant la caution du remboursement?)<sup>9</sup>. A l'ouest de Tudela, la Morería est plus nettement délimitée; tous les Maures doivent y vivre, avec leur mosquée et la grande place du marché, le «Zoco». Si des Tudelans peuvent posséder des maisons dans le quartier (telle Bernarda de Pimbo), l'inverse ne semble pas permis, du moins pas passé dans les moeurs.

La ville construite se répare et s'entretient constamment. Tout contrat de location évoque les murs à consolider, les toitures à surveiller. Les ponts, les établissements industriels, demandent des investissements continuels<sup>10</sup>. Il en est de même pour tous les propriétaires de la ville, pour le roi d'abord qui doit entretenir son château et qui le remodèle de fond en comble de 1388 à 1392 (toutes les sociétés de Tudela s'empressent alors sur ce chantier, providentielle source d'emplois)<sup>11</sup>. La maison Tudelane a l'aspect connu dans les agglomérations de la vallée de l'Ebre. Elle est de brique, de plusieurs étages, ouverte sur la rue par une large porte qui mène à un entrepôt ou un atelier ou encore une boutique. Le «palacio» de la vie quotidienne des habitants se situe à l'étage, qui ne s'aère vraiment que sur la cour intérieure. Celle-ci se complète d'un jardin, un clapier, un palombier, souvent évoqués dans les

7. En octobre 1383, les Frères Franciscains de Tudela remercient des familles qui les ont particulièrement aidés dans l'édification de leur nouveau couvent, les Rala, les Salinas, les Ujué, les Navarras, en leur offrant des places de sépultures dans le choeur: «*Ibid.*» fols. 250, 251, 252, n.° 354, 355, 356.

8. Archivo de Navarra, comptos, caj. 79, n.° 8. En 1393, les Juifs en payaient encore le loyer de plus de 257 Livres par an, alors que l'Alcaiceria était démolie depuis 1370.

9. P.M.D.C. fols. 27-28, n.° 45 et fol. 47, n.° 77.

10. Ainsi en décembre 1382, l'église d'Ablitas et son conseil paroissial engagent des maîtres maçons de Tudela, Martin et Johan: «*Idem*», fols. 144-145, n.° 208: «... en tal manera que Vos deveades fazer una paret de piedra en la dita yglesia del tenient de la torre del campanar, ata el dabo de la yglesia, enpues que calçedes de piedra la paret enderredor del altar mayor ata la puerta de la dicta yglesia, e mudar las piedras quebradas de las brancas del dito portal, e calçar dos lugares e la paret de tras del coro. La quoyal dicta obra e paret deveades fazer de piedra a dos caras...».

11. LEROY, B.: «Les grands chantiers publics en Navarre sous la dynastie d'Evreux (1328-1430)» in: «*La construction dans la péninsule ibérique XI-XVI s.*» «*Cahiers de la Méditerranée*», Nice, 31, décembre 1985, Pp. 55-71.

textes de 1381-1383. Dans les pièces, les inventaires détaillent à loisir les meubles de bois, les coffres où l'on range de tout, les vêtements, les armes, les papiers et les pièces de monnaie, les grands lits aux abondants matelas et courtines, les vastes cuisines où la batterie de cuivre, de fer, de laiton, est toujours complète, enfin les réserves, les caves, les pièces du fond de l'entrepôt avec les fûts de vin, les sacs de farine, les fromages, les jambons<sup>12</sup>. Les chanoines de la collégiale, les confréries en collectivité<sup>13</sup>, les notables de la ville, et les gens de toutes conditions et toutes sociétés possèdent ces demeures, uniformément décrites et évoquées devant le notaire.

Dans les jardins de la Huerta, hors les murs, dans la plaine des cours d'eau, la vie est également uniforme, également rythmée pour tous les propriétaires de ces mêmes sociétés, par la montée des fleuves, par les journées et les heures de disponibilité de l'eau, par les temps des vendanges et des récoltes. Tous les habitants de Tudela se retrouvent côte à côte dans la Huerta. Le roi lui-même possède des vergers et des terrains dans le lieu-dit «Entre-Deux-Eaux» sous le grand pont de l'Ebre; en avril 1381, il en fait offrir quelques uns à son écuyer Martin d'Aibar, d'une grande famille noble de Navarre, au service des rois depuis de longues générations<sup>14</sup>. L'Ordre de Jerusalem a peut-être les meilleurs casaux dans la vallée de l'Ebre (le Prieur de Navarre est Montolieu de La Haye). La commanderie la plus proche se trouve à Calchetas (son commandeur est le Navarrais Martin Martinez de Oilloqui) et dans la ville de Tudela, les moines-chevaliers possèdent maisons et hôpital<sup>15</sup>. En mars 1381, deux écuyers de la ville, Miguel Semenez d'Artazcoz et Martin Ramirez de Vaquedano, n'hésitent pas à se charger des terres de l'Ordre à Fontellas, pour le cens annuel de 12 Livres et pour huit ans<sup>16</sup>. L'investissement est important, les terres semblent très rentables, en pleine zone irriguée, car les deux écuyers donnent 60 Livres dès le début du contrat, pour les cinq ans à venir, et s'engagent formellement pour l'ensemble des années prévues. Les termes de la charte d'accord évoquent les ennuis climatiques ou militaires, qui compromettraient les récoltes; le contrat serait alors révisé par deux experts, nommés par les deux parties en présence. Ce n'est qu'un seul exemple, des mieux choisis, pour évoquer les belles propriétés foncières de la Huerta, leurs maîtres et leurs exploitants.

Le souverain a ses terres, l'Ordre de Jérusalem aussi; puis voici les communautés paroissiales, à la tête de terrains comme de maisons. En mars 1381, le conseil des paroissiens de Saint-Nicolas confie une lande à Estevan de Cuevas, pour la planter en vigne; on attend la moitié des fruits, tous les ans à la Saint Nicolas, pendant 6 ans<sup>17</sup>. Les Tudelans en particulier, l'Alcalde et les

12. P.M.D.C. fol. 265, n.° 375 et fols. 268-269, n.° 381: «inventaire des biens de Martin Romeo; ou fols. 246-247, n.° 350, inventaire des biens de l'écuyer Martin Ferrandez de Casada.

13. «*Idem*», maisons de la confrérie de la paroisse Santa Maria de las Dueñas: fol. 21, n.° 34; ou celle de San Nicolas: fol. 190, n.° 292 ou fols. 8-9, n.° 4.

14. «*Ibid.*», fol. 20, n.° 33: «... Karlos ... como Nos, ante de agora, por otras nuestras letras, ayamos dado en merce a nuestro bien amado e fiel escudero Martin d Ayvar el verger con la saraya que Nos avernos, entre ambas agoas, sobre la puent de la dita villa de Tudela...».

15. «*Ibid.*» fol. 189, n.° 288 et fol. 191, n.° 293. Il s'agit de l'incendie accidentel des cerisiers de l'Ordre de l'Hôpital, entretenus par un tenancier de l'Ordre dans l'île de Mosquera.

16. fols. 14-15, n.° 25.

17. fols. 8-9, n.° 14: «... Que Nos, Don Johan Diaz de Zalva, vicario de la yglesia de

Hidalgos de la ville, les artisans, les Maures et les Juifs comme les Chrétiens, possèdent tous une vigne, un verger, quelques arbres, côte á côte dans tous les lieux-dits de la Huerta, Mosquera, Avenchipillos, Buviercas, Traslaupt, Albotef, lieux-dits du passé maure de la ville ou nouveaux lieux-dits navarrais, dans lesquels les travaux de jardinage rassemblent toutes les sociétés urbaines.

Au-delà, les Tudelans font vivre les campagnes comme ils en vivent. Les villageois de Fustiñana ou Cintruenigo ou Cascante viennent traiter leurs affaires auprès des notaires tudelans, comme ils viennent au marché<sup>18</sup>; et les gens de la ville peuvent posséder des vignes et des troupeaux, voire des domaines, complets, assez loin dans toute la Ribera. Guillelma de Cormeilles, fille d'un officier français installé en Navarre avec les princes d'Evreux, possédait un très beau domaine à Castejon, chargé de meubles, de réserves, de coffres de pièces de monnaies... Les Grandes Compagnies l'ont pillé au passage<sup>19</sup>. Moins tentants, peut-être mieux surveillés, les terrains des Tudelans sont confiés aux paysans des petites localités, et les sacs de farine, les cuves de vin, les pièces de viande, viennent dans les maisons de la cité, en redevances ou en cens. Parfois (mais c'est très rare), le paysan abandonne une terre peu rentable, ou dans des circonstances trop difficiles. Pero Resa et Johan Resa, d'Arguedas, devaient travailler les terres de Gracia, une veuve de Tudela mais originaire de ce village du nord de la Ribera, qui leur avait prêté pour ce faire deux mules et deux boeufs; ne pouvant rien en tirer, les deux frères Resa ont tout rendu à la veuve, les terres, les mules, les boeufs<sup>20</sup>. Mais le quotidien est plus serein; les Tudelans reçoivent de très corrects revenus de leurs possessions campagnardes, quand ils ont la chance d'être propriétaires de la terre. Toutes les sociétés peuvent se mêler dans ces fermes ou ces cens ruraux; en février 1383, le Riche-Homme Pero Alvarez de Rada reconnaît l'excellence de la gestion de ses biens fonciers de Corella, par le «Zavizala» (un notable) des Maures de Corella, Amet Borgi<sup>21</sup>.

Seynnor Sant Nicolas de la villa de Tudela, e Johan Martínez Pastor, vezinos de la dita villa e ministros de la dita yglesia, Martin de Peralta, Pero Guerrero, Miguel de Pamplona, Lop Dovar, e desi toda la Universidat de los parroquianos e vezinos de la parroquia, los quoaless plegados dentro en la dita iglesia, a son de compana, segunt que avernos usado e acostumbrado plega de la dita parrochia fazer, porque algunas heredades de la dita yglesia son disipadas e perdidas, de las quoaless non y a provecho e hemolument desde tiempo, e esguardando e queriendo goardar el provecho e meioramiento de la dita yglesia, damos a plantar vinna e labrar a tierra a medias, una pieça landa que es de la dita yglesia, sitiada en el termino de Mosquera... (...) a Vos el dito Estevan de Cuevas, vezino de Tudela...».

18. Les plus menues affaires villageoises se traitent à Tudela. En août 1381, le lieutenant du Merino doit écouter la plainte d'un villageois d'Ejea, Martin Sánchez del Bayo; le pasteur Pedro de Garvalos, traversant Ejea avec son troupeau, lui aurait pris au passage 14 bovins; fait aussi grave, le lieutenant de l'Alcalde de Tudela, Johan Pastor, lui aurait également volé deux vaches: fol. 42, n.º 67 et 68.

19. fol. 63, n.º 97.

20. fol. 57, n.º 88.

21. fol. 152, n.º 214: «Que Yo Peralvariz de Rada, Ricombre, hotorgo -etc- que como Vos Amet Borgi, Moro, Çaviçala de Coreilla, por mi e en mi voz e mi nombre e por mi mandamiento, ayades cugido, tomado e regido e administrado todas las rientas e hemolumentes de todos los heredamientos e bienes que yo he en el dito lugar e terminos de Coreilla e en otros lugares, de grant tiempo ha en aqui, de lo qual yo hotorgo aver ovido de Vos bueno leal e verdadero compto, ata este dia, -etc- tanto de las receptas como de las expensas e descargas de la dita administración, onde deste agora, por la ora e de la ora e por agora e pora todos tiempos, Vos defenezco e do por quito e por absuelto de toda la dita ministracion, e quiero e

Enfin, on vient de très loin dans les prés des alentours du cours de l'Ebre. Depuis au moins un siècle, les conseils de Roncal et d'Isava ont des contrats de transhumance avec le conseil de Tudela; descendant des Montagnes vers les herbages des Bardenas et des prés Tudelans, les hommes des hauts villages doivent verser un «tribut des herbages» à la ville de Tudela<sup>22</sup>. De même, le souverain, également propriétaire des monts et des herbages des Bardenas, confie leur exploitation à un Juif de Tudela, Samuel Amarillo qui, dans cette décennie, perçoit pour le Trésor les droits d'usage d'éleveurs aragonais ou pyrénéens<sup>23</sup>. La Ribera est par ailleurs province céréalière et l'Ebre est une large voie de passage internationale. La confrérie Saint-Nicolas de Tudela groupe les bateliers de l'Ebre qui ont la charge des convois de blé, de bois, de cuir, de pierres, de l'amont à l'aval ou vice-versa. On vient de loin de l'Aragon et du Béarn, échanger à Tudela les cuirs et les laines; la cité est visitée, la cité est traversée<sup>24</sup>.

Telle est Tudela en 1381. A sa tête, un Alcalde et des Jurats sont élus par les citoyens. Ils sont des familles des notables de la ville, les Renalt d'Ujué, les Caritat, les Verde... tous noms qu'il est possible de suivre plusieurs mois durant. Mais le roi est présent aussi; il a un Bayle, son gestionnaire et administrateur à la tête de la ville, Guillem de Agreda, et un Justicia, Sanz de Valtierra; il a aussi, à la tête de la province de la Ribera, un Merino, Sancho Pérez de Agorreta. Il a enfin un château, dont le châtelain est, de tradition, le Merino. Mais on sait que depuis 1379 les Castellans occupent le château; l'ennemi est dans la maison, pour toute l'année 1381 encore, et il est très mal accepté. Car la garnison descend dans les rues, des rixes éclatent, on relève le corps d'un Castillan dans une rue, on en arrête quelques autres dans une maison qu'ils ont forcée<sup>25</sup>. Sans doute la garnison a-t-elle détérioré le château car, dès son départ, et durant toute la décennie qui suit, les rois de Navarre

por bien tiengo que nin yo nin otri por mi nin hombre nin fembra de mi generación, por esta razón demanda alguna non Vos puedan fazer a Vos nin a vuestra muger e criazón nin a ninguno otro por Vos, de vuestra generación agora nin en ningún tiempo del mundo...».

22. Fol. 110, n.º 165. Les pasteurs d'Isava Blasco Barricata, Garcia Guerri et Aznar Sánchez nomment procureurs les habitants de Tudela Johan de Labanda et Johan Navarro, pour traiter des affaires des herbages des alentours.

23. Fol. 99, n.º 143; Samuel Amarillo reçoit le cens de 50 Florins d'Aragon ou 450 sous de Jaca des Aragonais Gil de Riglos et Pero Bal.

24. En février 1383, on saisit une barque de blé qui allait sortir frauduleusement du royaume: fol. 161, n.º 226; en février 1382, Pero Semenez d'Albarrazin, «barquero», vend une barque de blé à un marchand de Bayonne, Pascal d'Ezpeleta, fol. 82, n.º 119; en octobre 1383, des marchands d'Orthez et de Sauveterre en Béarn traitent du cuir, à Tudela, avec un marchand de Calatayud: fols. 241-242, n.º 343 et 344.

25. En novembre 1381, fols. 61-62, n.º 95: «... oviesen muerto çerqua de la casa de la Quebrada, un hombre de los de la goarnizon de los Castellanos, que estavan en el castiello de Tudela, el quoyal hombre avia seydo muerto, en la jurisdicción de la dita merindat, e que el dito tenient lugar de Justicia era ido en el dito lugar, dont el dito hombre yazia muerto e le avia fecho levantar...»; en décembre 1381, l'Alcalde de Tudela apostrophe le responsable de la garnison: fols. 67-68, n.º 105: «... Sancho Martinez qui soes alcalde en el castiello de Tudela, devedes saber que como Yenegro d'Otaynes e Gomiz d'Otaynes e Ferrando su hermano, qui son aqui en vuestra presencia, los quoaes son de la goarnizon del dito castiello (...) con armas esmoladas, lanças, dardos e piedras, han combatido las ditas casas e quebrantado las puertas de aqueillas, las quoaes Vos veedes en vuestra presencia yazer en el suelo fuera de las ditas casas, e ayan entrado dentro en aqueillas forçiblement e por fuerça, e ferido dentro en aqueillas, de ciertas colpes a efusión de sangre ha Johan de Rançino, hombre de la dita goarnizon del dito castiello...».

doivent consacrer une large part de leur Trésor à la remise en état, voire au remodellement complet de la forteresse de la cité.

### Les habitants de Tudela

Les murs et les chantiers urbains, les marchés, les jardins et les vignes, et les 8000 habitants de toutes conditions, tout est décrit par le soin des notaires de Tudela. Personnage essentiel, le notaire doit être authentifié par le conseil urbain, en laissant son seing manuel sur le livre de la ville, puis être connu du gouvernement. En 1393, l'Alcalde Guillem de Agreda fait savoir au receveur de la Merindad, Johan Caritat (futur trésorier de Navarre), les noms des notaires officiellement reconnus par la cité; à côté de Martin Don Costal toujours présent, ce sont Fortun Garcia de Salinas, Garcia Martinez de Ujué, Martin de Verde, Semen de Buñuel, Arnalt de Morlanes, Johan de Barçalona, Gil Renalt, Pedro de Gallipienzo, Pedro de Veraiz, Domingo de Arriaza, Diego de Zalva<sup>26</sup>. Douze notaires pour 8000 habitants, la proportion est forte; on connaît surtout la plume de Don Costal, Arnalt de Morlanes, Pedro de Veraiz, dans ce décennies de la fin du XIV siècle. Mais la présence de ces hommes qui savent écrire est un critère de beau développement.

Tudela fait vivre dans ses murs des tisserands, des bouchers, des savetiers, des charpentiers, des maréchaux-ferrants, des bateliers, des artisans de toutes les occupations nécessaires à une ville; ces hommes (et ces femmes, ces adolescents), qu'on observe sur les chantiers ou conduisant leurs charretées de pierres ou de raisins, sont des trois religions traditionnelles en péninsule ibérique. Depuis le IX<sup>e</sup> siècle, les Maures et les Juifs y voisent, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, les Chrétiens acceptent à leurs côtés les Maures et les Juifs.

Les Maures de Tudela sont encore une centaine, peut-être un peu plus, dirigés par un Alfaqui et des Alamines<sup>27</sup>. Ils font partie de la vie de la cité, ils sont constamment présents dans ses rues et dans les champs des alentours. Certes, ils demeurent en survivance d'une époque révolue, du temps où les Banu Qasim ou bien la Taïfa de Saragosse gardaient glorieusement la Marche de Nord contre les Navarrais chrétiens. Les Maures de 1381-1383 ne sont ni intellectuels ni maîtres de la vie internationale comme aux belles heures de l'An Mil. Mais on sait, grâce aux comptes du royaume, qu'ils sont toujours guerriers des armées de Charles II, ce roi qui n'hésite pas à envoyer en Normandie, à Cocherel, puis à Cherbourg, des arbalétriers puis des artificiers-canonniers, levés dans son Aljama de Tudela. Dans le minutier de Martin Don Costal, le peuple maure paraît beaucoup plus pacifique, et comme relégué en lisière des quartiers chrétiens. Les voici au travail, ces sages artisans (maréchaux-ferrants le plus volontiers) et travailleurs de la terre, «Maures de Tudela». Ils ont leurs terres à blé, et doivent utiliser les moulins royaux du grand pont sur l'Ebre. L'écuyer Martin de Aïbar, fermier des moulins, leur demandait une taxe d'usage plus lourde qu'aux Chrétiens de la ville; Charles II, alerté, a conseillé plus de modération à son écuyer<sup>28</sup>. Les Maures

26. Archivo de Navarra, comptos, caj. 69, n.º 29, XVII.

27. GARCÍA ARENAL, Mercedes et LEROY, B.: *«Moros y Judíos en Navarra en la Baja Edad Media»*, Madrid, 1984.

28. P.M.D.C. fols. 126-127, n.º 186.



ont des jardins tout autour de la cité. Ils ont leurs chènevières et usent de l'eau, chacun à leur tour, comme tous les habitants. Ils semblent tout cultiver. La tradition ibérique, suivie par les Maures comme par les autres, explique ce Mahoma El Cuende, en avril 1383, passant contrat avec son voisin de Tudela, Pero Vechio; Mahoma est chargé de travailler six ans durant une nouvelle vigne de Pero dans le lieu-dit Belarte, en gardant tous les fruits, tant que la vigne a besoin de soins intensifs, puis durant six autres années le Chrétien et le Musulman partageront les fruits par moitié<sup>29</sup>.

Les Juifs de Tudela sont toujours très présents en cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme au temps de leurs glorieux ancêtres du XII<sup>e</sup> siècle, le rabbin Benjamin le voyageur, et Abraham Ibn Ezra. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les Juifs de Tudela continuent à écrire ou à correspondre avec leurs coreligionnaires de Saragosse: ils ont une place de choix dans le royaume, diplomates pour Charles II puis Charles III, médecins et fournisseurs de la cour, collecteurs des impositions, gestionnaires des nobles. Sans doute ont-ils été 1000 à 1200 habitants au début du XIV<sup>e</sup> siècle encore, mais après la grande peste de 1348-1350 et diverses inquiétudes, ils sont encore 6 à 800 dans la ville et dans tous les villages des alentours où des petites communautés semblent vivre en plein épanouissement à Cascante, à Cintruenigo, à Corella, et au fil de l'Ebre en une rue de villages jusqu'aux portes de Saragosse. Les Juifs ont accès à la propriété comme à tous les artisanats, ils vivent librement dans la ville et sur la terre. Ils ont des rabbins, des notables, un conseil de Corregidores, ils se réunissent dans l'une ou l'autre synagogue pour élire leurs procureurs porte-parole; en novembre 1381, 52 adultes de la Aljama des Juifs se réunissent dans la «synagogue des Tisserands» pour nommer leurs procureurs Nathan Del Gabbay et Azach Levi, pour discuter à la cour du montant de la Pecha. Les Juifs ont une confrérie de charité, «l'aumône des Juifs», qui possède terrains et revenus pour prendre en charge les nécessiteux de l'Aljama; en 1383 son administrateur est Mosse de Margelina, qui accense pour quatre ans l'une des vignes de l'Aumône, dans l'île de Mosquera, à un certain Johan Ortiz de Tudela, pour 60 sous par an<sup>30</sup>.

La vie de tous les jours mêle les races et les sociétés. Dans la grande maison bourgeoise de Tudela, on compte dans la large famille les serviteurs, tels ces couples à qui Bernarda de Pimbo pense avec gratitude dans son testament, leur offrant rentes et maisons, prévoyant même des sommes pour le vieux père de l'une de ses servantes<sup>31</sup>. Quelques contrats sont gardés par Martin Don Costal. En avril 1382, Pero Martinez d'Averasturi et Sancha Martínez de Alfaro, tous deux de Tudela, s'entendent en un contrat à vie (avec la garantie de 200 Livres!). Pero Martinez est «rationero» d'Arguedas, clerc percevant une prébende de l'église San Esteban; pour remercier de ses

29.' *Idem*», fols. 173-174, n.º 255.

30. LEROY, B.: *«The Jews in Navarre in the Late Middle Ages»*, Jérusalem, 1985, coll. Hispania Judaica, IV; «La vie économique des Juifs de Navarre au XIV<sup>e</sup> siècle», in *«Jews and conversos»*, Eight World Congress of Jewish Studies, Jérusalem, 1981, éd. Jérusalem, 1985, Pp. 39-61 ; -«Dans le royaume de Navarre à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Juifs, la cour et la diplomatie», in: *«Les Juifs au regard de l'Histoire. Mélanges en l'honneur de Bernhard Blumenkranz»*, Paris, Picard, 1985, Pp. 225-233.

31.LEROY, B.: «Vie et mort à Tudela en 1380-1383. Le testament de Bernarda de Pimbo», in: *«Les Espagnes Médiévales, Mélanges offerts à Jean Gautier-Dalche»*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, n.º 46, 1983, Pp. 141-152.

bons services sa fidèle Sancha, il lui offre une maison et des cuves de vin dans Arguedas (chargées d'un cens de 20 deniers pour San Esteban); Sancha en retour s'engage à poursuivre, sa vie durant, tous ses services auprès de Pero Martinez qui doit lui fournir vivre, couvert, habits et chaussures. En août 1383, le chanoine de Tudela Garcia de San Martin dote de 100 Livres sa servante Catelina de Fustiñana qui épouse Pero Sánchez de Barbasalbas; il s'engage à garder le couple chez lui, à son service, pendant quatre ans, à le loger et l'entretenir<sup>32</sup>.

Qu'ils soient cordeliers ou grands négociants, qu'ils soient Chrétiens ou Juifs ou Maures, les Tudelans vivent aussi (en plus ou avant tout?) de leurs revenus fonciers. On peut évoquer, avec les revenus de la terre, les ressources du fleuve, très considérées alors puisque l'Ebre est descendu et remonté constamment par les barques de blé et par les voyageurs de Castille, de Navarre et d'Aragon. La veuve Maria Garcia de Aguilar avait son moulin sur le grand pont de l'Ebre (elle fait partie de ces privilégiés propriétaires du pont et des meules) et un droit de pêche. En mars 1383, elle donne à part de fruits ces divers droits, pour six ans, à ses deux concitoyens Garcia de Murillo et Johan de Flotas; les deux Tudelans et elle-même (elle participe aux frais) doivent réparer et entretenir l'emplacement, les deux hommes pêcheront à la place de la veuve, vendront la pêche, et les revenus seront partagés<sup>33</sup>. Les mêmes termes, sensiblement, les mêmes clauses, associent les propriétaires du sol et ceux qui acceptent d'assurer l'entretien et d'effectuer des travaux, de planter à neuf et d'attendre la rentabilité avant de partager les fruits ou de verser les cens annuels<sup>34</sup>.

La vigne ou la maison peuvent avoir toute la gamme des prix. On s'en aperçoit dans les ventes qui émaillent le registre de Don Costal. Parfois, une vigne ne vaut presque rien (trop sèche? mal entretenue?) telle cette petite vigne du lieu-dit Soukladron, qui ne rapporte que 7 Livres, en avril 1383, à Pero Iniguez de Galar, exécuteur testamentaire d'une dame de Tudela; un couple de la ville lui achète le terrain. Son voisin Garcia Catalan, également pour accomplir les volontés d'une Tudelane (sans doute sa femme, Maria

32. P.M.D.C. Pero Martinez de Averasturi: fols. 95-96, n.º 137 et 138; Garcia de San Martin: fol. 209, n.º 311.

33. Fol. 168, n.º 242: «Que Yo, Maria de Aguilar, viuda, vezina de Tudela, hotorgo -etc- que dono a medias toda la pexca del açut e presa que yo he del molino que dizen de Miguel Renait, en el Rio Mayor d Ebro, dejus del puente del dito rio de la dita villa de Tudela. Que afruenta con el dicto molino e con vinna mya la dicta pexca, a medias del dicto açut e presa, toda entregament, con todos sus drechos. -etc- segunt que es usado e costumbrado, a saber es a Vos Garcia de Muriello e Johan de Flotas, vezinos de Tudela, por el dia e fiesta de Sant Johan Babtista primero venient, en seys aynnos primeros -etc- con tal condición que Vos la dicta pexca reparedes o fagades reparar en cada un aynno, a vuestras proprias expensas de Trezientas estaquas. De mas, fiziere menester que Yo sya tenida de aqueilla fazer reparar a mis proprias expensas, cada de estaquas como de piedra, ultra las Trezientas estaquas que Vos devedes poner. Otro si, si alguno vuerto se abries en la dicta presa, proveydo aqueill de las dictas Trezientas estacas por vos segunt dicto es, en cada un aynno, aqueill me obligo fazer çarrar a mis proprias expensas. Otro si con tal condición que vos mantengades los gemyos todos para pexcar al dicto açut, e el ponton, con todos sus arteficios e engenyos nescesarios pora la dicta pexca. Otro si que Vos syades tenidos a fazer vender toda la pexca que y era presa, a vuestras proprias expensas, e de dar me la meatat de todo el hemolument e provecho que en cada aynno avredes lealment e verdaderament a mi o a qual quiere otra persona que en vez e en nombre myo lo demandare, con esta présent carta, con carta de procuración o sin carta...».

34. Par exemple, ce contrat de complant, fol. 199, n.º 299.

López «la Catalana») a plus de chance en obtenant 31 Livres pour une vigne de Mosquera (l'île irriguée) vendue au Tudelan Lope d'Ovanos, en mars 1383. Voici de même le prix moyen d'une maison, en pleine ville, dans le quartier San Julián, 34 Livres obtenues par Peyre d'Aranguren et données par les acheteurs Pascal de Tiermas et sa femme. Mais les prix peuvent monter de façon spectaculaire, selon les circonstances. Le 1<sup>o</sup> février 1383, le roi Charles II fait saisir un jardin des bords du fleuve, de Gaillart de Fourdinay, un officier français et Maître de l'Hôtel du Roi, qui devait depuis 1381, 300 Florins d'or à l'écuyer Martin Ramirez de Vaquedano; on met le jardin aux enchères, après l'avis (le «cri») proclamé par l'huissier de Tudela, le Juif Azach Funes qui annonce la vente dans les carrefours et les synagogues. A partir de 365 Livres, les enchères montent de 10 en 10 Livres; Martin Ramirez de Vaquedano lui-même se porte acquéreur, pour 400 Livres<sup>35</sup>. Les locations, comme les ventes, mettent en rapport toutes les sociétés tudelanes. Il suffit de retenir quelques Juifs et quelques Chrétiens, puisque la résidence est libre aux uns et aux autres, puisque les mêmes travaux ruraux font vivre au coude à coude. En juillet 1381, Semen Just donne en loyer sa maison de San Salvador de Tudela au Juif de Tudela Mosse «Todo Sudo», pour deux ans et pour 80 sous par an à payer en deux termes. Pascoa de Villanueva, en septembre 1381, donne en loyer l'une de ses maisons et quatre cuves de vin à Azach el Malach, Juif de Tudela (dont elle vient de recevoir «en commande» 40 Livres, à lui rendre à sa volonté); Azach devrait 100 sous par an, il verse tout de suite les 20 Livres des quatre ans à venir, Pascoa s'engage à réparer les maisons et Azach les cuves de vin<sup>36</sup>. Par contre, en avril 1382, Gil de Vera reconnaît qu'il doit exploiter la vigne du Juif Vitas Francés, et lui donner les parts de fruits; mais une année a passé, il n'a rien fait encore, rien émondé, travaillé à rien. L'Alcalde de Tudela, le chevalier Johan Renalt de Ujué, le contraint à tout accomplir d'ici le premier septembre<sup>37</sup>.

Les Juifs et les Chrétiens se retrouvent à propos des emprunts. Certes, les Chrétiens se prêtent entre eux, de façon très courante; et les Juifs peuvent aussi prêter aux Maures (en décembre 1382, Lope Xedet emprunte 13 Livres à Azach Tova, jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de 1383, à moins d'intérêts de 5 pour 6 ou 25%)<sup>38</sup>. Mais le cheminement le plus habituel des capitaux va de la bourse juive à la main chrétienne. Les Juifs savent prêter<sup>39</sup>, quelques Livres,

35. Pero Iñiguez de Galar: fol. 172, n.º 252; Garcia Catalan: fol. 169, n.º 243; Peyre d'Aranguren: fol. 169, n.º 245; Gaillart de Fourdinay: fols. 150-151, n.º 212.

36. Mosse Todo Sudo: fol. 30, n.º 53; Azach El malach: fols. 45 et 46, n.º 74 et 75.

37. Fol. 97, n.º 139: «... Que Yo Gil de Vera, habitant en Tudela, hotorgo que como Yo tienga una vinna alabar, a medias, de Vos Vitas Francés Judio de Tudela, que es sitiada en el termino de Sotlladron, termino de Tudela (...) la quoyal por razón que Yo aquella non labrava nin fazia labrar, segunt las dictas conveniencias ovidas entre Vos e mi, Vos me oviessedes convenido e fecho çitar par devant del honrrado e discreto Don Johan Renalt de Uxue, cavaillero, Alcalde de Tudela...».

38. Fol. 130, n.º 190; en janvier 1383, le couple Çalema Almonahar et Fatima Alfayat se reconnaissent endettés envers Juce El Malach, sa femme Bonastruga et leur fils Salomón. On nomme deux arbitres, Nathan Del Gabbay e Muça Lifantalvo, Juif et Maure de Tudela, qui décident que les Maures rendront aux Juifs 25 Livres à la prochaine Pâque, Juce El malach et sa femme jurant «selon la Loi de Moïse», que dans les dix jours -non compris le Shabbat- après le remboursement, ils remettront les gages pris au moment de la dette: fol. 149, n.º 211.

39. CARRASCO PÉREZ, Juan: «Prestamistas judíos de Tudela a fines del Siglo XIV; 1382-1383», in «Miscelánea de Estudios Arabes y Hebraicos», Granada, 1980, vol. XXIX, fase.

quelques sous, des charges de blé, de vin, et donnent des facilités pour rembourser au bout d'un an, ou plus, en plusieurs versements s'il en est besoin. Officiellement, on ne prend les intérêts de 5 pour 6 qu'à partir du terme, si rien ne rentre. Officiellement, aucun gage n'est décrit. Dans la réalité, on sait qu'intérêts et gages sont entrés dans les moeurs. Voici quelques exemples de prêts traditionnels, observés dans les mêmes mois de 1382. Jento Cardeniel avait, en juin 1381, prêté 18 Livres au couple de Tudela Juan de Tamarit et Taresa de Gallimpiezo; selon les clauses, en juin 1382, Taresa rend 9 Livres, sa part personnelle de l'emprunt, et son mari remet ses 9 Livres l'année suivante. En juin 1382 de même, Pero Semenez de Fustiñana emprunte 65 sous à Juce Padre, à rendre le prochain 1<sup>o</sup> janvier, sous peine de lui payer alors du 5 pour 6<sup>40</sup>. Si le remboursement tarde trop, on fait intervenir le gouvernement, l'huissier qui saisit la maison ou la terre à l'insolvable et les met aux enchères. Vitas Francès avait en 1375 prêté 12 Livres 10 sous à la veuve Costanza de Bolea; en août 1382, on saisit une maison dans Tudela au fils de la veuve, Johan de Ezplan. Le même Vitas Francès avait prêté en 1378 à Johan de Burunta, un villageois d'Ablitas, 9 L. 10 s.; il faut désormais compter les 5 pour 6. Vitas Francès encore, en décembre 1382, en termine avec une vieille affaire; il a fait vendre en 1380 les biens de Garcia de Cadreita endetté de 9 L. 15 s. depuis 1370 auprès de Gento de Villafranca associé de Vitas; l'acheteur en 1380 est le fils de Garcia, Martin Lopez de Cadreita, pour 25 Livres. La maison saisie est restée dans la famille, et Vitas Francès en acquitte les Cadreita<sup>41</sup>.

Quelques noms juifs reviennent de façon constante sous la plume de Martin Don Costal. Samuel Amarillo et Vitas Francès, le principal «*Tributador*» et fournisseur de la cour, et le créancier le plus actif, sont commis par le roi à la surveillance des transactions foncières des Juifs<sup>42</sup> qui sont souvent endettés eux mêmes et appauvris, contraints de vendre leurs biens à très bas prix, (ce qui est désormais une perte pour l'Etat, qui devrait percevoir des impositions des Juifs sur leurs biens fonciers). Samuel Amarillo et Vitas Francès partagent les hautes responsabilités dans la communauté avec Josef Orabuena, et Nathan Del Gabbay, Bueno Abenabez, Abraham Gamiz, Gento de Villafranca, Mosse de Margelina, Abraham ben Menir, d'autres encore<sup>43</sup>. Ils ont tous des maisons et des vignes, des liquidités pour aider leurs voisins, des charges dans la communauté et des offices dans l'Etat. Ils sont essentiels à la ville de Tudela.

2, Pp. 87-141 ; «Acerca del préstamo judío en Tudela a fines del Siglo XIV según el registro del sello de 1383», in: «*Príncipe de Viana*», 43, 1982, Pp. 921 et sq.

40. P.M.D.C. Jento Cardeniel: fol. 105, n.° 155; Juce Padre, fol. 105, n.° 156.

41. Costanza de Bolea: fol. 117, n.° 171; Johan de Burunta, fol. 125, n.° 183; Garcia de Cadreita, fol. 134-135, n.° 196.

42. Fol. 21, n.° 35: «... que Yo Ochoa de laurreta, portero del Seynnor Rey de Navarra, a requesta e mandamiento fecho a mi de boqua por el honrado Guillem d Agreda, Reçebidor de la Ribera e Baillia de Tudela, Symuel Amariello e Vitas Francés, commissarios por el Seynnor Rey hordenar e vender çiertos heredamientos de çiertos Judios de la dita villa de Tudela, pongo corporal quieta e pasçifica a Vos Jaco Maçuquo, de unas casas e corral situadas en la dita villa de Tudela, las quaoles son contenidas e afrontadas en la carta de la vendicion, de la quoa dita possession Requiro a Vos Martin Garcia Doncostal que lent fagades carta en la quoa ponrre mi siello pendiente. Testes Johan Viçent et Abraham Chapelet, Judio, vezinos de Tudela...».

43. LEROY, B.: «*Les Menir, une famille sepharade à-travers les siècles, XII-XX siècles*» C.N.R.S. Paris-Bordeaux, 1985.

## La vie et la mort

Un notaire est là, pour enregistrer les testaments comme les constats de saisie et les procès. La vie facile lui échappe; il n'est pas là pour noter les naissances, ni les petits faits et gestes de la vie quotidienne. Mais tout se perçoit dans et à-travers ses lignes.

Les enfants sont constamment évoqués par les parents mourant au cours de l'épidémie de 1383; tels, en octobre 1383, Martico et Perico les deux fils encore très jeunes du mourant Martin Ferrandez de Casada, qu'il confie à deux tuteurs Lope Martinez de Las Navarras et Pons d'Eslava maître de l'école de la collégiale. Quelques uns sont emportés comme les adultes. En novembre 1383, Estevania de Veraïz est mourante; elle lègue ses parts personnelles de maisons et de vignes qu'elle exploite avec son mari Miguel de Guerguetiain, à ses enfants Johanico, Martico et Gracieta, et à l'enfant qu'elle attend «s'il vient à la lumière»<sup>44</sup>. Mais le notaire a pu animer quelques enfants adolescents déjà actifs dans la cité. Voici Johanico, placé en mars 1382 par sa mère Secilia de Chilin, qui semble séparée de Johan Gascon, en apprentissage chez le cordelier de Tudela Martin de Montagut. Le cordelier doit le garder 6 ans, lui enseigner le métier, le prendre complètement en charge<sup>45</sup>.

Plus de détails apparaissent naturellement sur la vie des adultes, en particulier sur la prise en charge de la famille par le fils aîné. En septembre 1383, Johanna Iñiguez de Ujué (de la hidalguia de la ville) remercie son fils Martin d'Aïnsa qui a su travailler avec elle «dans la marchandise» et lui offre des maisons dans la ville. En octobre de cette année, Domenga de Ribaforada, veuve de Garcia de Veraïz, et sa fille Estevania épouse de Miguel de Guerguetiain, reconnaissent la bonne administration des biens familiaux «dans l'art de la marchandise» par le fils Pero de Veraïz. La veuve Domenga partage alors tous les biens familiaux, qu'elle avait possédés en commun avec son défunt mari; biens meubles, vaisselle, argent monnayé, lui fournissent la valeur de 800 Livres, dont elle garde la moitié en usufruit et dont elle donne 400 Livres à ses enfants (majeurs et lancés dans la vie) Estevania et Pero<sup>46</sup>. Lors des mariages en effet, on proclame toujours la mise en commun et la gestion conjointe des biens du couple, offerts par les deux familles au moment du contrat. Remonda Caritat épouse en mars 1381 Martin Semenez de Aïnsa. Pero et Maria Caritat donnent en dot à leur fille Remonda un bel ensemble de terres, de vignes et de droits d'usage de l'eau dans l'île de Mosquera, avec 300 Livres en monnaie; Johanna Iñiguez de Ujué veuve de Pero Semenez d'Aïnsa donne à son fils Martin des vignes et des terres dans Mosquera et dans le

44. P.M.D.C: Martin Ferrandez de Casada: fols. 244,2-45, n.° 347; Estevania de Veraïz: fols. 271 à 273, n.° 385.

45. Fol. 86-87, n.° 125: «Que Yo Sezilya de Chilin, tutriz ocuradera dada por la Cort del Alcalde de Tudela, de Johanico fijo myo e de Johan Gascon quien fue marido myo, vezino de Tudela, con volumptat e hotorgamiento de Johan Gascon marido myo qui présent es, firmo al dicto Johanico pora moço aprendiz con Vos Martin de Montagut, vezino o morador en Tudela, cordalero, pora que Vos le mostredes l'art de la cordaleria. Asaber es deste dia de oy en seys aynnos primeros, en tal manera que el dicto Johanico vos sierva bien e lealment e complidament en todo el tiempo de los seys aynnos e cadauno deillos. E que en todo este tiempo, sen licencia o mandamiento vuestro non se pueda partir del dito vuestro servicio»...

46. Famille de Ujué-Aïnsa: fol. 219, n.° 317, famille de Ribaforada, Veraïz et Guerguetiain, fols. 234, 235, 236, n.° 330, 331 et 332.

proche village de Cintruenigo; Martin offre en douaire à sa femme Remonda les terres et l'eau de Mosquera qu'elle a elle-même apportées en dot, puis il lui constitue un capital de 300 Livres, lui permettant d'en dépenser la moitié et lui demandant de garder 150 L. dans l'héritage de leurs futurs enfants. Johanna de Ujué offre encore à son fils ses maisons de la paroisse de Santiago, tant qu'elle-même demeurera en vie, et lui recommande de léguer ces maisons après sa mort à son frère Johan d'Ainsa; Martin Semenez d'Ainsa promet que tout cet ensemble de maisons, terres et vignes que sa mère lui a constitué en dot pour son mariage, sera partagé équitablement entre son frère Johan et lui après la mort de sa mère. Remonda fait de même et promet que les 300 Livres, les terres et les droits seront partagés avec ses frères, à la mort de ses parents<sup>47</sup>. Tout demeure dans un patrimoine familial, et chaque nouveau conjoint ou chaque nouvel enfant ne figurent qu'en gestionnaires de cet ensemble foncier ou monnayé. Chaque membre du lignage a la mission de l'augmenter et de le mettre en valeur, ne doit jamais l'amputer en une quelconque constitution de dot ou aliénation. En septembre 1383, Pero Caritat et sa femme Maria Johan de Esparza, tous deux malades, écrivent leur testament. Ils énumèrent à nouveau les biens qu'ils ont transmis à leur fille Remonda, mariée depuis deux ans; mais deux enfants mineur sont encore à la maison, Perico et Gracieta, parties prenantes de l'héritage familial. Un groupe assez complexe de gestionnaires se constitue, pour préserver les droits viagers des enfants et maintenir l'intégrité du patrimoine, Pero ou Maria si l'un des deux survit à l'autre, Remonda l'aînée mariée, et deux neveux Caritat exécuteurs testamentaires et tuteurs des deux enfants, Semen et Johan Caritat de Milagro. En octobre 1383, Pero est mort; sa veuve Maria d'Esparza termine alors avec Semen les comptes et les règlements de toutes les affaires et toutes les dispositions de son mari<sup>48</sup>.

Seul un cas d'adultère peut rompre cette communauté des biens. Gonzalo Pastor de Cascante avait accusé d'adultère sa femme Maria Ferrandez et l'avait chassée du foyer; mais Maria a réclamé un procès et a pu prouver son innocence en février 1383. Cependant, sans avoir de quoi vivre, elle a eu la liberté de vendre (et récolter 83 Livres) les maisons de Cascante qui étaient propriété indivise du couple<sup>49</sup>.

Le souci de la famille toute entière se lit dans le testament<sup>50</sup>. Le Tudelan mourant entre 1381 et 1383 pense parfois à un ancêtre, un père ou un oncle

47., Fols. 10, 11, 12, n.° 16, 17, 18, 19.

48. Le testament: folios 228 à 230, n.° 322; et Maria d'Esparza: folios 239-240, n.° 340. le n.° 322: «... E finidos los dias de sobrevivient de quoyal quiere de Nos, que de los dictos nuestros bienes syan entregados el dicto Perico e Graçieta fijo e fija nuestras; ultra de las casas que al dicto Perico dexamos, de avant part; cadauno deillos de otro tanto quanto damos en casamiento en dineros e en heredad ha Remonda Karitat, fija nuestra, con Martin Xemenez d'Aynsa, marido suyo; segunt que por las cartas del dito casamiento mas largament es contenido; e aqueillos hemendados segunt dicto es, que lo al que fincare, de todos los nuestros bienes mobles e heredades, la partan por egoal suert, el dicto Perico e las dictas Remonda e Graçieta, fijo e fijas nuestras...».

49. Folios 152 à 155, n. 215, et fol. 161, n.° 227.

50. LEROY, B.: «Les villes du royaume de Navarre aux XIII-XIV siècles», in: *«Les villes dans le monde ibérique»*, colloque Bordeaux, 1980, éd. C.N.R.S. 1982, Pp. 25-53: «La mort et la vie chrétienne en Navarre au XIV siècle. Etude de testaments de la seconde moitié du XIV siècle», in: *«Scripta Theologica»*, Université de Navarre, Pamplona, vol. XVI, fase. 1-2, 1984, Pp. 485-497; «Op. cit.» (Bernarda de Pimbo), cf. note 31.

pour lequel il n'a pas encore accompli toutes les dispositions. Il a essentiellement la volonté d'assurer la stabilité de sa famille après lui; il détaille les dettes qu'il faut honorer, ou parfois les sommes que ses héritiers pourront récupérer; les terres, les vignes, les demeures, les monnaies et les vêtements dont les uns et les autres peuvent disposer, biens meubles restant en copropriété, vêtements et bijoux plus librement offerts individuellement puisque acquis par le testateur au cours de sa vie. Ce dernier recherche l'exécuteur testamentaire le plus intègre, un parent le plus souvent, tuteur des enfants mineurs et chargé de la bonne mise en valeur du patrimoine comme du règlement de toutes les affaires pendantes. Le Tudélan qui s'exprime ainsi est un Chrétien, et son testament est émaillé de dispositions pieuses. Bernarda de Pimbo ou Estevanià de Veraiz ou Pero Caritat ou l'écuyer Martin Ferrandez de Caseda ou Domenga López la Guerrera, qui sont de tous les horizons sociaux (de l'aristocratie tudélane, cependant, par leur naissance et par leur fortune), pensent à leur âme et aux plus sûrs moyens de lui assurer la vie éternelle, le choix de la sépulture, la belle célébration des funérailles et de ses anniversaires, la fondation des chapellenies, les dons aux couvents, aux églises, aux hôpitaux, aux confréries, et aux pauvres de la ville qu'il faut nourrir, chausser et honorer de quelques sous en leur demandant en retour une prière pour le défunt.

Quelques grandes familles s'imposent en effet à la tête de la société de Tudela, quelques noms de bourgeois et hidalgos qui possèdent les demeures, les vignes, les sacs d'écus venus du commerce ou des rentes foncières, qui assument des charges dans la ville et dont on peut suivre les carrières dans le royaume de Navarre. Il convient de saluer Bernarda de Pimbo, veuve du noble Martin Gonzalez de Morentin, tante des Eslava; elle prête aux écuyers et aux bourgeois, tient des «commandes», dispose d'une fortune remarquablement complète et laisse le plus exemplaire des testaments. Voici encore (tous alliés, tous cousins), les Veraiz, les Renalt d'Ujué (l'Alcalde de Tudela), les Caritat, les Esparza, les Pastor<sup>51</sup>. Ils tiennent la vie de Tudela dans leurs affaires et leurs responsabilités. Eux aussi sont touchés par la peste de 1383, mais ils n'en meurent pas tous et leurs fils savent en hériter.

Enfin quelques cris et heurts, quelques sursauts de violence affectent le quotidien des rues et des Huertas de Tudela. Peu de chose, en vérité, que ces coups ou ces menaces entre voisins, d'autant plus vite réparés qu'ils viennent de voisins, alors que les brutalités des Castellans occupants du château entraînent des interventions officielles. Des villageois viennent à Tudela faire entendre justice; dans l'été 1381, Pedro de Burgos habitant Marzella vient se plaindre devant le lieutenant du Merino (Martin Semenez d'Agorreta) du fait que son voisin Ferrando a endommagé sa maison en tentant d'y entrer de force. Gracia, femme de Semen Calvo, de Fustiñana, a été malmenée et

51. Un seul exemple, fol. 247, n.º 351 (P.M.D.C.): «... Que Nos Johan Pastor e Perico, fijos de Johan Pastor e de Kathelina Garceiz del Bayo qui fue, muger suya, hotorgamos que como Vos Johan Karitat de Miraglo vezino de Tudela, ayades seydo tutor regidor ministrador de las nuestras personas e bienes de partes de la dita Katelina, madre nuestra, del tiempo entaque que eilla fino, de la quoyal dicta ministración con volumptat de Semeno de Miraglo procurador de mi dicto Perico, hotorgamos aver ovido e bueno justo leal e verdadero conto de toda la administración de los dictos bienes, agora e pora todos tiempos, mas ent tenemos por pagados...».





Tudela fière de son sang, mais abritant dans ses murs, côte á côte ou presque, des Maures, des Juifs et des Chrétiens; Tudela où on meurt de la peste mais où rien ne semble interrompre la navigation sur l'Ebre, l'irrigation de la huerta, les réparations des murs et les travaux du cuir, du fer, du bois, du drap... La ville est au coeur de la vie ibérique la plus traditionnelle dans cette fin du XIV siècle.

MCCCLXXXIII en el présent mes de Noviembre que estamos, inducto por el diablo, perdido myedo e verguenza de Dios e de Nos en grant vituperio, desonor, mortigoamiento e infamia del dicto Lope Ivaynnes e su linage, publicament en presencia de muchas gentes que le dixiestes e clamastes gaso mesiello, por la quoyal razón dize que sodes encorrido en las penas foreras, e al dicto Lop Ivaynnes que le aves empuesto e dicto grant desonor, infamia e mortigoamiento de su persona e de todo su linage, Merce a Dios, eill e todo su linage seyendo limpios e sin manziella e sin rancor alguna de toda suziedat, especialment de la dita meseillaria...». Cf. BERIAC, Françoise: «*Le vocabulaire de la lèpre dans l'ouest des pays de Langue d'Oc*», in: «*Annales du Midi*», t. 96, oct. Dec. 1984, n.º 168, Pp. 331-355, en particulier «*gáfo*» p. 336, «*mesillo*» et «*misellaria*» p. 344.